

CALENDRIER DES REINSCRIPTIONS **EN 1^{ÈRE}, TERMINALE, BCPST2 ET** **BTS2 2025 / 2026**

Elèves du Lycée Paulette NARDAL passant en Première, Terminale, BTS2, BCPST2

DATES	HEURES	CLASSES
Mercredi 18 Juin 2025	07h30 à 09h30	Admis en Terminale STMG issus du Lycée Paulette Nardal
	09h30 à 12h30	Admis en 2 ^{ème} année de BCPST
		+ Redoublants de 1 ^{ère} générale, de 1 ^{ère} STMG
Jeudi 19 Juin 2025	07h30 à 11h30	Admis en 1 ^{ère} Générale de A à L
	13h00 à 16h30	Admis en 1 ^{ère} Générale de M à Z
Vendredi 20 Juin 2025	07h30 à 11h30	Admis en Terminale Générale : A à L
	13h00 à 16h30	Admis en Terminale Générale : M à Z

*Les inscriptions se feront sous le préau vie scolaire. L'entrée au lycée se fera par le portail grande permanence dans le prolongement de la fresque. Le parking sera ouvert aux véhicules des parents (accès portail grande permanence).

Les redoublants de seconde se réinscriront suivant le calendrier des élèves admis en seconde

Pièces à fournir :

- ✓ La fiche de renseignements « SIECLE » sera remise le jour de l'inscription pour actualisation (modifications à porter en ROUGE sur la feuille) et sera signée du responsable légal
- ✓ Photocopie justificatif d'adresse (moins de 3mois)
- ✓ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité)
- ✓ 3 photos d'identité RECENTES
- ✓ Attestation d'assurance 2025/2026
- ✓ Attestation PSC1 le cas échéant
- ✓ Attestation journée d'appel le cas échéant

- **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE**
- **AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE EFFECTUEE EN DEHORS DES DATES ET HEURES INDIQUEES**
- **AUCUNE PHOTOCOPIE NE POURRA ETRE EFFECTUEE AU LYCEE**

Reprise des réinscriptions et inscriptions pour les retardataires :

Les Mercredi 27 août et jeudi 28 août 2025 de 08h30 à 12h00.

Rentrée des élèves de 1^{ère} et Terminale mardi 2 septembre 2025 de 7h30 à 12h30 (modalités précisées ultérieurement) ; Rentrée des BCPST2 le lundi 25 août et les BTS2 le lundi 1^{er} septembre 2025

* **Remboursement DEMI-PENSION** : Les parents ayant des enfants inscrits à la demi-pension, en classe de Terminale ou des enfants qui ne seront plus scolarisés au Lycée Paulette NARDAL pour l'année scolaire 2025/2026, pourront obtenir le remboursement du solde des frais engagés pour la demi-pension.

Les pièces indispensables pour le remboursement sont les suivantes : Un courrier dans lequel le parent responsable demande le remboursement, en spécifiant le nom et prénom et classe de leur enfant, Une photocopie de la carte d'identité du parent responsable, Un relevé d'identité bancaire complet sur lequel sera reversée la somme à rembourser. Cette demande doit être transmise à l'adresse suivante : Jessie.Beausir@ac-martinique.f

Le Proviseur Richard CAMPOS

